

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020

Membres :

- en exercice	45
- présents	38
- représentés	6
- excusés	1
- votants	44

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2020/07/29-41

OBJET : Budget annexe «Régie du service de l'eau potable» - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juillet 2020, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111, route des Moulins de Paillas à 83580 GASSIN, sous la Présidence de Mme Anne-Marie WANIART, vice-présidente.

Membres présents :

Marc Etienne LANSADE	Audrey RONDINI-GILLI	Patricia AMIEL
Philippe LEONELLI	Gilbert UVERNET	Cécile LEDOUX
Anne-Marie WANIART	Christiane LARDAT	Jean-Maurice ZORZI
Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Véronique LENOIR
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Michel LE DARD
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Julienne GAUTIER
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Didier SILVE	Isabelle CARBON
Sylvie SIRI	Anne KISS	Maxime ESPOSITO
Céline GARNIER	Catherine HURAUT	Michèle DALLIES
Christophe ROBIN	Catherine BRUNETTO	Valérie MORA
Sylvie GAUTHIER	Sylvie JARIER	Frédéric BLUA
Philippe BURNER	Aline CHARLES	

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à Bernard JOBERT
Roland BRUNO donne procuration à Patricia AMIEL
Franck THIRIEZ donne procuration à Gilbert UVERNET
Frédéric CARANTA donne procuration à Anne KISS
Lucie LAFEUMA donne procuration à Thomas DOMBRY
Jean-Pierre TUVÉRI donne procuration à Sylvie SIRI

Membre excusé :

Vincent MORISSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_41-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

Délibération n° 2020/07/29-41

OBJET : Budget annexe «Régie du service de l'eau potable» - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif comprend les réalisations de l'exercice, les reports de l'exercice antérieur, les restes à réaliser en section d'investissement.

Le Compte administratif 2019 est concordant au compte de gestion de la trésorerie générale.

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe qui modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2017/11/08-12 du Conseil communautaire du 8 novembre 2017 portant création du budget annexe de la « Régie du service de l'eau potable » et du budget annexe « eau-DSP » ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe Régie du service de l'eau potable de l'exercice 2019 ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public des recettes et dépenses du budget annexe Régie du service de l'eau potable pour l'exercice 2019 ;

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie WANIART délibérant sur le Compte administratif 2019 dressé par monsieur Vincent Morisse, président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT que monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, en sa qualité de président lors de l'exercice considéré.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 20 juillet 2020.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du conseil d'exploitation du 28 juillet 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_41-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2019, dont les résultats s'établissent comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_41-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

DEPENSES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	205 440,44	0,00	205 440,44
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	178 990,59	0,00	178 990,59
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	51 051,00	0,00	51 051,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65 607,52	0,00	65 607,52
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 044,51	0,00	17 044,51
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	118 023,18	118 023,18
<i>Dépenses d'exploitation total</i>		518 134,06	118 023,18	636 157,24

RECETTES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 690,50	0,00	1 690,50
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	577 806,02	0,00	577 806,02
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	362,24	0,00	362,24
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 465,85	0,00	2 465,85
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	9 688,00	9 688,00
<i>Recettes d'exploitation total</i>		582 324,61	9 688,00	592 012,61
Pour information R001 Excédent d'exploitation reporté de N-1		549 015,39		549 015,39

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 205,80	0,00	21 205,80
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 600,60	0,00	5 600,60
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	241 687,35	0,00	241 687,35
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	9 688,00	9 688,00
<i>Dépenses d'investissement total</i>		268 493,75	9 688,00	278 181,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00	0,00	100 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	109 327,00	0,00	109 327,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	118 023,18	118 023,18
<i>Recettes d'investissement total</i>		209 327,00	118 023,18	327 350,18
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		80 179,91		80 179,91

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_41-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 :	exploitation =	549 015,39
	investissement =	80 179,91
Résultat de l'exercice 2019 :	exploitation =	-44 144,63
	investissement =	49 168,43
Résultat de clôture 2019 à reporter :	exploitation	504 870,76
	investissement =	129 348,34

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE « Régie du service de l'eau potable » 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Exploitation	Investissement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	A	1 105 723,62	682 665,53	1 788 389,15
	Titres de recettes émis	B	592 012,61	327 350,18	919 362,79
	R.A.R.	D		41 125,00	41 125,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	1 105 723,62	555 733,17	1 661 456,79
	Mandats émis	G	636 157,24	278 181,75	914 338,99
	R.A.R.	I		19 353,38	19 353,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G		49 168,43	49 168,43
	Déficit	G-B	-44 144,63		-44 144,63
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde des R.A.R.				
	Excédent	D-I		21 771,62	21 771,62
	Déficit	I-D			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_41-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

RÉSULTAT REPORTE	Excédent		549 015,40	80 179,91	629 195,31
	Déficit				

RÉSULTAT CUMULE	Excédent		504 870,76	151 119,96	634 219,10
	Déficit				

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	80 179,91		49 168,43	129 348,34
Exploitation	549 015,39		-44 144,63	504 870,76

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	129 348,34
	Solde des RAR	21 771,62
	Résultat définitif d'investissement	151 119,96
	Solde libre d'affectation	504 870,76

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention(s) (Valérie MORA).

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_41-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020